

**Division des personnels enseignants
DPE 1 – Gestion du beau des carrières**

Affaire suivie par :

Marie-Gabrielle MANCEL

Tél : 01 64 41 26 92

Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol

77 000 Melun

www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** la Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- **Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs des écoles, pour l'exercice de leur métier ;
- **Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;

Arrêté

Article 1 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), organisé en vue de l'admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session novembre 2020 – est composé comme suit :

Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

Vice-Président du jury :

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

Membres du jury :

Madame Isabelle DEL BIANCO, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne en charge du 1^{er} degré ;

Monsieur Jean-Michel GIRONNE, inspecteur de l'éducation nationale ;

Monsieur André SAUGEAY, inspecteur de l'éducation nationale ;

Madame Laurence POITOUT, correspondante académique handicap ;

Madame Pascale TSAKIRIS, médecin de prévention des personnels.

Cet arrêté annule et remplace celui en date du 2 novembre 2020.

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 12 novembre 2020

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT